



République française

Département du Cantal

COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 26 octobre 2023

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 12/10/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE</i>
Présents : 8	
Votants: 10	Présents : Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Didier CHAMBON
Pour: 10	
Contre: 0	Représentés: Nicolas LACHAZE par Catherine MAISONNEUVE, Cécile MOMMALIER par Robert DELPRAT
Abstentions: 0	Excusés: Absents: Chantal GAY
	Secrétaire de séance: Marie-Pierre BABUT

Objet: Poste de rédacteur principal 2ème classe contractuel - DE_2023_018

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le secrétaire de mairie en poste actuellement a demandé sa mutation dans une autre collectivité.

Une offre d'emplois a donc été publiée sur le site *Emploi territorial* afin de rechercher des candidats à ce poste.

A ce jour aucun agent titulaire de la fonction publique territoriale n'a candidaté.

Il conviendrait donc de procéder au recrutement d'un agent contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE de créer un poste de rédacteur territorial contractuel pour assurer la fonction de secrétaire de mairie à compter du 6 novembre 2023.
- DECIDE que l'indice de rémunération sera fixé à l'échelon 11 soit l'indice brut de 538 et indice majoré de 457 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat correspondant.

Fait et délibéré à Veyrières, le 26 octobre 2023,



Le Maire
Catherine MAISONNEUVE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/11/2023
015-211502547-20231026-DE_2023_018-DE